

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 03 OCTOBRE 2016

Présents : Françoise FONTANA, Jean-Michel TAILLANDIER, Stéphane VINCENT, Olivier ULRICH, Claude GARAPON, Jacques CLAY, Pierre CHANTEREAU, Pascale VIROT, Cyrille BOULLLOUD, Nancie FROMONT, Jean-Noël CAUSSE

Absents : Aïda MATERIC, Michèle NASRAOUI

Absents excusés : Elisabeth SCIUS (pouvoir donné à Olivier ULRICH), Isabelle PATUREL (pouvoir donné à Nancie FROMONT)

Secrétaire de séance : Jean-Michel TAILLANDIER

Ouverture à 19 :15

### NOTE DE SYNTHESE

Conseil municipal du 03 octobre 2016

#### 1. ADMINISTRATION GENERALE :

Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Vote : [unanimité](#)

#### 2. Finances :

- **Demande de subventions auprès du Conseil Départemental**

Le Conseil Départemental vote chaque année un budget pour les investissements qu'il décompose en :

- Une dotation intercommunale affectée à des programmes de subventions gérés au niveau départemental et
- Une dotation des territoires réparties en autant de dotations territoriales que de territoires pour les autres aides à l'investissement.

Dans le cadre de la préparation de l'enveloppe territoriale budgétaire 2017, Madame le Maire souhaite qu'une demande de financement complémentaire soit faite auprès du Conseil Départemental pour deux projets :

- L'éclairage du stade du plateau sportif : il s'agit de remplacer le système d'éclairage actuel (sodium haute pression) vétuste et très énergivore par une solution en DEL et le nouvel interrupteur de déclenchement (ancien système vandalisé).
- L'accès des Personnes à Mobilité Réduite dans les salles de classes de l'école : Dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), ce projet inclut la création de trois rampes d'accès aux classes en rez-de-chaussée.

Compte tenu du règlement intérieur du contrat territorial, le taux de subvention du département est défini à 30%, plus un bonus montagne de 5%.

Vote : [unanimité](#)

- **Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2017**

L'éclairage du stade du plateau sportif pourrait également faire l'objet d'une aide financière dans le cadre de la réserve parlementaire 2017 de M. Monsieur le Sénateur Michel SAVIN.

Vote : [unanimité](#)

#### 3. Intercommunalité :

- **SEDI - diagnostic éclairage public :**

Les communes de moins de 2 000 habitants n'étant plus habilitées à percevoir le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE – environ 15 000€/an en 2013), le conseil a demandé en juin dernier dans un souci d'équilibre financier à transférer au SEDI la compétence relative à l'éclairage public.

Un tel transfert permettrait au SEDI de prendre en charge les travaux concernant l'intégralité du réseau d'éclairage public, dont la maintenance.

Afin que ce transfert puisse aboutir, une phase de diagnostic d'éclairage public est obligatoire et conditionné à l'accord du conseil municipal.

Cette phase permettra de recenser l'ensemble des points lumineux, des armoires de commandes, cartographier numériquement le réseau d'éclairage public et dresser une étude d'éclairage sur certains quartiers (à définir) ; en cas de transfert, le SEDI prend en charge 100% de ces frais.

Le projet d'éclairage du plateau sportif n'entre pas dans les compétences du SEDI.

**Vote : unanimité**

- **Métropole – rapport de la cour des comptes :**

La chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la communauté d'agglomération de Grenoble Alpes Métropole au cours des exercices 2008 à 2013.

Lors de sa séance du 19 novembre 2015, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au Président de la communauté d'agglomération de Grenoble Alpes Métropole pour être communiquées à son assemblée délibérante. Ses observations définitives qui doivent être présentées au plus proche conseil municipal et donner lieu à un débat.

Le rapport est transmis par courriel ce jour en pièce complémentaire à la présente note d'information. Les membres du conseil sont invités à lire la synthèse et les recommandations en pages 4 et 5.

**Avis du conseil à l'unanimité:**

- Le conseil a pris acte du rapport de la chambre régionale des comptes
- Le conseil regrette la présence d'emprunts toxiques qui pourraient avoir des conséquences financières fâcheuses sur tous les contribuables de la Métropole

#### **4. Agriculture :**

- **Elections des membres de la CIAF**

Dans le cadre de l'élaboration d'un règlement des boisements et suite à la délibération du Département de l'Isère en date du 22 juillet 2016, il doit être procédé à la désignation des membres de la commission intercommunale (avec Vaulnaveys le haut) d'aménagement foncier (CIAF) à savoir :

- Le maire ou un conseiller municipal désigné par lui,
- La désignation par le conseil municipal de deux propriétaires forestiers titulaires et deux suppléants,
- L'élection par le conseil municipal de deux propriétaires de biens fonciers non bâtis et un propriétaire suppléant. Un avis public a été publié dans le Dauphiné libéré du 15 septembre dernier.

Se sont portés candidats en tant que propriétaires de biens fonciers non bâtis sur la commune :

- Françoise REILLER
- Vincent MIHATSCH
- Jean-Loup OUDARD
- Bernard BUTTOLO

A l'issue du vote:

- sont élus titulaires Bernard BUTTOLO (avec 10 voix « pour ») et Vincent MIHATSCH (avec 8 voix « pour »)
- est élue suppléante Françoise REILLER (avec 4 voix « pour »)

La candidature de Jean-Loup OUDARD n'ayant reçu aucune voix.

A l'issue des débats, le conseil désigne à l'unanimité les propriétaires forestiers suivants membres de la CIAF :

- titulaires : Jean-Michel TAILLANDIER et Jean-Louis BOUJARD
- suppléants : Claude BERTHOLLET et Françoise BOUJARD

ainsi qu' Olivier ULRICH conseiller municipal comme membre titulaire au sein de la CIAF.

## 5. Informations diverses

- **Externalisation du portage des repas à domicile :** A compter du 1<sup>er</sup> octobre prochain, le portage et la fourniture des repas sont confiés à la société Second souffle, basée à Seyssinet-Pariset et franchisée « Age d'Or services ».  
Une réflexion est en cours pour revoir à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain les tarifs communaux et actualiser la grille de quotient familial.
- **Participation de la commune de Poisat aux factures périscolaires des enfants scolarisés à Herbeys :**  
Par délibération du 4 juillet dernier, la commune de Poisat prend en charge dès la rentrée 2016 une partie des frais périscolaires des enfants poisatiers scolarisés à Herbeys.  
Ce remboursement se fera sur la base d'un document émargé par le trésor public confirmant que les factures individuelles émises par la commune d'Herbeys ont bien été acquittées.
- **Mise à disposition d'un broyeur à déchets verts**  
A l'initiative de Grenoble Alpes Métropole, un broyeur de déchets verts a été livré cet été sur la commune de Champagnier. Les services techniques d'Herbeys ont d'ores et déjà pu s'en servir, en revanche la mise à disposition auprès des particuliers nécessite la mise au point d'un calendrier commun aux communes de Champagnier, Venon et Herbeys.  
Le broyeur sera toutes les 3 semaines à Herbeys ; la mise à disposition se fera contre remise d'un chèque de caution de 1000€ et d'une préinscription en mairie.
- **Collecte des déchets recyclés**  
La commune a alerté le service de collecte des déchets de la métropole du fait que le passage du « tout emballage » induit un accroissement des poubelles des recyclés des habitants scrupuleux ; certains herbigeois nous ont d'ores et déjà interpellés sur la question et demandent qu'un service de collecte soit organisé, comme à Grenoble ou Echirolles, car ils en ont assez d'aller au point d'apport volontaire deux ou trois fois par semaine.  
Ce service serait sans doute performant dès le début, dans les communes où les habitants ont traditionnellement l'habitude du tri. Madame le maire pense que la commune pourrait se porter volontaire comme commune expérimentale le cas échéant et a demandé à ce que cette question soit portée à l'ordre du jour de la prochaine conférence des Territoires.
- **Transfert voirie :** Les voiries du Département devaient être transférées au 01 janvier 2017 ; afin de garantir la continuité du service de déneigement, ce transfert est officiellement reporté à fin mai.  
Ceci risque de retarder les aménagements du D112, pour le tronçon du stade à l'école et pour le franchissement du futur sentier piétons au niveau de la chicane du chemin de l'Effraie, et pour le virage sous la MPT.  
Certains regrettent le segment de rupture du cheminement piéton existant vers le hameau la Côte et demandent à ce que le projet de continuité ne soit pas abandonné.
- **Travaux aux forts des quatre seigneurs :**  
Suite à une demande d'information d'un habitant d'Herbeys, Oliver Ulrich confirme que la fin du chantier est prévue en fin d'année. Le CEA ne souhaite pas communiquer le budget dédié à cette opération.  
Concernant le périmètre, il est rappelé que celui-ci ne correspond pas à la zone contaminée, mais à la zone de risque en cas d'explosion au niveau du fort.  
Le CEA comme la commune n'ont aucune responsabilité quant au déminage des terrains privés situés autour du fort.
- **Points sur les groupes de travail et commissions métropoles :**  
Jean-Noël Causse revient sur le dernier ordre du jour du conseil métropolitain avec notamment :
  - L'approbation d'un protocole d'aménagement pour le Rondeau associant Grenoble-Alpes Métropole, le département, l'AREA et l'Etat,
  - Le PLU de Champagnier,

- Un fonds autorisant la revente déficitaire de foncier, dans le cadre d'opérations de logements très sociaux.
  - L'Intervention de la Fondation Abbé Pierre et de Rom'action sur le mal logement dans le bassin Grenoblois et la présence de 1500 personnes sans abri à l'entrée de l'hiver; à ce sujet JN CAUSSE demande au conseil municipal d'étudier les moyens à mettre en œuvre afin qu'Herbeys puisse accueillir une famille en urgence et prévoir un logement très social (PLAI) dans ses projets à court terme, notamment la grange du château.
- 
- **Prochaine conférence du Territoire Sud** : à Herbeys le 05 octobre à la MPT de 17h00 à 19h00.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL 14 NOVEMBRE 2016